

S O M M A I R E C O N T E N T S

RAPPORT DE GESTION

RAPPORTS SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN

ANNEXES

TABLEAU DE FINANCEMENT

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN

ANNEXES

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DE FINANCEMENT

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GÉNÉRAL

SPÉCIAL

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (RESOLUTIONS)

REPORT OF THE MANAGEMENT BOARD

REPORT ON INTERNAL CONTROL PROCEDURES

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT

CONSOLIDATED BALANCE SHEET



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 OCTOBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2004, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital social n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2004.

Le capital s'élève donc à la somme de 8.352.000 euros. Il est divisé en 5.220.000 actions de 1,60 de valeur nominale.

Il est en outre précisé qu'aux termes d'une autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration par une délibération en date du 22 décembre 1998 a accordé la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la Société. Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter du 22 décembre 1998.

Au 30 avril 2004, aucune option n'a été exercée.

II ACQUISITIONS DE L'EXERCICE CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Le Groupe FRANCOIS n'a procédé à aucune acquisition ou cession au cours de l'exercice écoulé.

III PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES & RATIOS DE STRUCTURE

Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi :

COMPTE DE RESULTAT (EN K€)

	30/04/04	30/04/03
Chiffre d'affaires	70.352	75.597
Résultat d'exploitation	17.905	19.117
Résultat courant	16.991	18.299
Résultat net	10.384	11.438
Résultat part du groupe avant survaleur	10.954	12.004

COMPTES DE BILAN (EN K€)

Capitaux propres	74.188	66.314
Endettement bancaire net	19.638	22.837
Endettement bancaire fonds propres	0,26	0,34
Stocks nets	77.432	69.881

Dans un contexte mondial de recul du marché des vins, et une conjoncture économique qui tarde à se redresser, le Groupe FRANCOIS FRERES fait donc preuve d'une solide résistance et renforce ses parts de marché.

Affectée par la parité du dollar sur l'euro (-3.4% de C.A.) et par la canicule de l'été 2003, l'activité ne recule que de 3.5 %, à taux de change et périmètre constants.

Le taux de marge d'exploitation passe de 25,3 % en 2003 à 25,5 % sous l'effet d'une bonne anticipation des charges opérationnelles par rapport au niveau d'activité et grâce à la réalisation de gains de productivité.

La forte évolution des stocks de matières premières (+ 9,6 %, soit + 6 M€), gage de qualité et de croissance future s'accompagne d'une réduction de l'endettement qui s'inscrit à 19,6 M€, contre 22,8 M€ en 2003, et représente désormais 26 % des fonds propres.

En définitive, le résultat net consolidé s'établit à 10.384 K€ soit 14,76% du chiffre d'affaires contre 15,13 % au 30/04/2003.

IV INFORMATION SUR LA TRANSITION VERS LES I.F.R.S

Les démarches en vue d'opérer la transition vers les normes I.F.R.S ont été engagées. L'impact de ce passage vers les normes I.F.R.S ne sera pas significatif sur la présentation des comptes consolidés.

V ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. SOCIÉTÉ MÈRE

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2004, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 24.677 K€ contre 28.099 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 5.481 K€ contre 5.337 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de (298) K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 5.183 K€ contre 5.009 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 216 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 3.409 K€ contre 3.146 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 1.820 K€ et d'un intéressement des salariés de 169 K€.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES FRANÇAISES

Les tonnellerie française, à savoir les sociétés Demptos, Treuil et Bouyou, ont adapté leur production en fonction du ralentissement de la demande. Leur activité s'est contractée de 10% environ. Cependant, grâce à des efforts de productivité et une bonne maîtrise des charges, les ratios de rentabilité demeurent satisfaisants.

Les merranderie française ont connu le même ralentissement d'activité des tonnellerie du Groupe dont elles sont les fournisseurs.

Le secteur foudrerie, confié à la Foudrerie Joseph François, a connu une progression significative de son activité. Des efforts sont actuellement réalisés pour en améliorer la productivité.

Enfin, nous vous rappelons que la filiale François Frères Management met à la disposition du Groupe des moyens dans les domaines administratifs et commerciaux.

FILIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales de droit US (François Inc et Demptos Napa Cooperage) ont également subi une contraction de la demande. Grâce à la maîtrise des coûts, les ratios de rentabilité ont été également maintenus.

La filiale à 50% de droit US, Trust International Corporation, détient la tonnellerie hongroise Trust Hungary dont la progression d'activité a été significative (+18%). La rentabilité d'exploitation s'est améliorée dans les mêmes proportions alors que le résultat net, du fait de coûts exceptionnels, est stable.

Notre filiale espagnole (Demptos Espagne) a connu également une progression satisfaisante de son activité et de sa rentabilité (+15%).

Notre filiale australienne AP John (détenue à 49%), a bien résisté à une conjoncture difficile. Son chiffre d'affaires se contracte de 5%.

Enfin, nous vous rappelons qu'une filiale de distribution implantée en Afrique du Sud avait été créée sur l'exercice précédent. Son activité a réellement démarré sur cet exercice qui a été conforme aux prévisions.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

VI ACTIONNARIAT

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Plus de 33 % : Société Civile La Demignière (Famille François)

Plus de 10 % : Société Familiale François (Famille François)

Plus de 5 % : Monsieur Jean FRANCOIS

VII LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

VIII ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE
DU 15 OCTOBRE
2004



FRANÇOIS FRÈRES

IX

REMUNERATION ANNUELLE DES
MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA
SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

Fonctions exercées	Rémunérations brutes perçues de la société ou de ses filiales (en €)	Jetons de présence (en €)	Total euros
Jean FRANCOIS <i>Président-Directeur Général Président du Conseil de Surveillance à compter du 24 octobre 2003</i>	182.162	1.000	183.162
Jérôme FRANCOIS <i>Administrateur et Directeur Général Délégué Président du Directoire à compter du 24 octobre 2003</i>	320.829	1.000	321.829
Noelle FRANCOIS <i>Administrateur Membre du Directoire à compter du 24 octobre 2003</i>	41.994	1.000	42.994
Jean MEO <i>Administrateur Membre du Conseil de surveillance à compter du 24 octobre 2003</i>		1.000	1.000
Melburn KNOX <i>Membre du Conseil de surveillance</i>			
Total Mandataires Sociaux	544.985	4.000	548.985

X

CONSEQUENCES SOCIALES ET
ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

A - POLITIQUE SOCIALE

1 - EFFECTIFS

	30/04/04	30/04/03	Variation
Tonnellerie	310	314	(4)
Merranderie	95	95	
Holding	8	10	(2)
Total	413	419	(6)
dont CDD + CDI	413	419	(6)
dont Interim	0	0	

NB : Il s'agit des effectifs intégrés en part groupe (exclusion de 50% pour Trust Hungary et de 51% pour AP John)

2 - MOUVEMENTS D'EFFECTIFS

Le solde net des mouvements de main d'œuvre est de -6 unités.

Après un recul de l'effectif de 44 unités l'année précédente, principalement opéré dans les unités étrangères pour répondre à une baisse du niveau d'activité et conséquence de gains de productivité, son niveau est désormais en phase avec l'activité du groupe.

3 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

DURÉE DU TRAVAIL

Les sociétés françaises du groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Les sociétés françaises qui n'appliquent pas d'annualisation du temps de travail peuvent avoir recours ponctuellement aux heures supplémentaires.

ABSENTÉISME

L'absentéisme a représenté 5.6% du temps de travail dont 1.7% pour accident du travail, 3.2% pour maladie, et 0.7% pour causes diverses.

4 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

K€	30/04/04	30/04/03
Salaires et charges	13 567	13 922
Intéressement et participation	583	706

La baisse faciale des salaires et charges (-2.7%) supérieure à celle des effectifs (-0.7%) est due à l'impact de la baisse du \$ dans les salaires des sociétés étrangères converties en € (cours moyen 0.8458 contre 0.992).

Retraités de cet effet change, les salaires sont stables.

Les contrats d'intéressement et de participation concernent les sociétés françaises. Ils sont assortis de plans d'épargne entreprises.

5 - RELATIONS PROFESSIONNELLES
ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays où il emploie du personnel.

6 - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

En 2002, les sociétés françaises du groupe avaient dressé, en accord avec la nouvelle réglementation du travail applicable en France, un inventaire détaillé des risques inhérents à chaque poste de travail.

Cet inventaire est assorti d'une liste exhaustive de recommandations destinées à améliorer les conditions de travail et à prévenir les accidents.

Ce document a permis, tout en répondant à une obligation légale, de mettre en place des mesures préventives face aux accidents du travail notamment via l'amélioration des équipements.

Par ailleurs, des investissements significatifs ont été réalisés ou sont en cours pour améliorer les conditions de travail dans les ateliers de production.

7 - FORMATION

Les actions de formation menées concernent tout le personnel dans le cadre des budgets temps formation alloués par chaque société.

8 - OEUVRES SOCIALES

Les actions menées dans ce cadre ont pour objet de participer à des actions extra-professionnelles mais qui peuvent se rapprocher de l'environnement viti-vinicole au sein duquel le groupe évolue.

9 - SOUS-TRAITANCE

Le groupe ne recourt pas à la sous-traitance industrielle.

B - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1 - GESTION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Le groupe exploite pour sa fabrication du chêne d'origine européenne et américaine.

Soucieux de contribuer à la préservation et à la valorisation de cette ressource naturelle, le groupe s'associe à de multiples démarches, notamment sous l'égide d'instances nationales de la filière bois, visant à garantir un équilibre environnemento-économique de la forêt.

Le groupe réfléchit et contribue également à la mise en place de programmes de certification et de traçabilité qui permettent de valoriser une ressource naturelle noble.

2 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les résidus issus des première et deuxième transformations du chêne (merranderie et tonnellerie) sont intégralement recyclés en étant :

- soit commercialisés sous la forme de bois de combustion,
- soit commercialisés sous la forme de bois à agglomérer,
- soit réaffectés au process sous la forme de bois de chauffe pour le cintrage des fûts,
- soit utilisés comme combustible.

XI ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe possède un département Recherche et Développement totalement intégré qui mène des travaux de Recherche en collaboration avec l'O.N.F., les Universités et le CNRS.

Ce département assure également des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation qui lui permettent de positionner le Groupe FRANCOIS FRERES comme une référence et un leader incontestable en matière d'innovation

XII EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Afin de développer l'activité Foudrerie, notre filiale la société FOUDRERIE FRANCOIS a procédé en mai 2004 à l'acquisition de la société TONNELLERIE PROVENCALE KENNEL ET FILS, située dans le Sud de la France.

XIII ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 OCTOBRE 2004

1 - SOUS SA FORME ORDINAIRE

L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 4 novembre 2004 d'un dividende de 0,31 € par action composant le capital social, auquel sera rattaché un avoir fiscal de 0,155 €.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 3.409.284 € serait affecté ainsi :

à la réserve légale, à concurrence de	170.464 euros
à la distribution d'un dividende à concurrence de	1.618.200 euros
et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	1.620.620 euros
Total égal au bénéfice à affecter	3.409.284 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE
DU 15 OCTOBRE



FRANÇOIS FRÈRES

EXERCICES	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Nombre d'actions	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Dividendes nets (euros)	0,2592	0,30	0,31
Avoir fiscal (euros)	0,1296	0,15	0,155

L'Assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions au prix d'achat maximum de 40 euros et au prix de revente minimum de 10 euros dans la limite de 10% du capital.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir approuver les conventions et opérations visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes et de donner quitus et décharge au Directoire et au Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 30 avril 2004.

Par ailleurs, vous aurez à vous prononcer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Melburn KNOX, démissionnaire pour convenances personnelles avec effet à la date de la présente Assemblée générale annuelle.

Il vous est proposé de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance Monsieur Patrick FENAL, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010.

Monsieur Patrick FENAL est âgé de 49 ans. Il a effectué des études économiques option « Business administration » à l'Université de GENEVE. Après un bref passage au sein du Crédit Suisse à GENEVE, il a intégré la société UNIGESTION au sein de laquelle il a occupé différents postes dans le domaine de la gestion de fortune. En 1986, il devient Directeur adjoint, responsable de la gestion institutionnelle et privée. Il occupe actuellement les fonctions de « Chief Executive Officer » de la société UNIGESTION et est administrateur d'UNIGESTION Asset Management (France) S.A, ainsi que d'UNIGESTION Asset Management LTD.

Enfin, vous aurez également à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance.

2 - SOUS SA FORME EXTRAORDINAIRE

AUTORISATION D'ANNULATION DES ACTIONS ACQUISES DANS LA LIMITE DE 10% DU CAPITAL

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

DÉLÉGATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE RÉALISER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale nous vous soumettons une résolution tendant à autoriser votre Directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail, conformément à l'article L.225-129 VII premier et second alinéas du code de commerce.

Laquelle résolution prévoit :

- de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code du Commerce, en vue de réserver la souscription des dites actions ordinaires aux salariés souscripteurs,

- de décider que la durée de validité de la présente délégation est fixée à vingt six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée,

- de décider que le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital social de la société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission,

- de décider de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président, pour :

- / déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (30%) pour les adhérents à un PPESV, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail ;

- / fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;

/ arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

/ que le Directoire établirait, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, au moment où il ferait usage de cette autorisation un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

/ que le Directoire informerait chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Ce projet de résolution vous est présenté en conformité avec les dispositions légales.

Le Directoire vous invite toutefois à rejeter ledit projet de résolution

XIV PERSPECTIVES

L'exercice 2004/2005 fera face aux aléas d'un marché du vin toujours en attente de la reprise.

Le Groupe continue à mettre en œuvre sa stratégie de gains de parts de marché, alliée à une politique de marges élevées. Une bonne anticipation du recul de l'activité devrait permettre le maintien des taux de marge élevés.

Le Groupe dispose toujours à cet égard de fondamentaux solides à savoir notamment une bonne répartition de ses risques, notamment au niveau géographique avec des bases performantes dans les deux hémisphères, ainsi qu'un positionnement stratégique pertinent au vu des grandes évolutions du marché du vin.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable à l'exception de celle relative à l'ouverture du capital aux salariés.

LE DIRECTOIRE

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE
DU 15 OCTOBRE
2004



FRANÇOIS FRÈRES

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
FRANÇOIS FRERES INC (USA)	LTD	PRÉSIDENT
CARIB FRANÇOIS	SARL	GÉRANT
LA DEMIGNIERE	SC	GÉRANT

EROME FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
TONNELLERIE TREUIL	SASU	PRÉSIDENT
TONNELLERIE DEMPLOS	SASU	PRÉSIDENT
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
SOGIBOIS	SASU	PRÉSIDENT
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	ADMINISTRATEUR
DEMPLOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	PRÉSIDENT
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	GÉRANT
TONNELERIA DEMPLOS ESPANA	SA	ADMINISTRATEUR
LA GAILLARDE	SCI	GÉRANT
FAMILIALE FRANÇOIS	SARL	GÉRANT

CELLE FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU DIRECTOIRE
TBM	SARL	GÉRANT
FRANÇOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	GÉRANT

JEAN MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MELBURN KNOX

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2004.

S'agissant d'une première présentation à l'Assemblée Générale, le format et les développements du présent rapport pourront faire l'objet de modifications lors des prochains exercices, afin de prendre en compte l'évolution des dispositions des normes professionnelles.

Nos Commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

I CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce.

Nous rappelons en effet qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 24 octobre 2003, notre société a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la société en adoptant la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225- 57 à L.225-93 du code de commerce.

Dans cette formule dualiste d'administration des sociétés anonymes, la société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Auparavant, la Société était dotée d'un Conseil d'Administration composé de 3 membres.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci ont en effet été nommés pour 3 ans.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

1.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux Commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des Commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
 - choix du Président du Directoire ;
 - attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
 - cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
 - autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
 - nomination des membres des commissions
 - répartition des jetons de présence.
 - autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
 - cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés ;
- Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire (art. L 225-65).

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX



FRANÇOIS FRÈRES

1.2.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- Jusqu'à l'Assemblée Générale mixte du 24 octobre 2003, et donc avant l'adoption de la forme Directoire – Conseil de Surveillance, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice écoulé. Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions. Rappelons également qu'à chaque fois, les membres du Conseil d'Administration ont été régulièrement convoqués, dans les délais requis.

Dates	Ordre du jour
9 juillet 2003	Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2003
9 juillet 2003	Fixation de la rémunération du Président

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

- Depuis l'adoption de la forme Directoire – Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2004.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions. Rappelons également qu'à chaque fois, les membres du Conseil de Surveillance ont été régulièrement convoqués, dans les délais requis.

Dates	Ordre du jour
19 décembre 2003	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours. Fixation de la rémunération du Président
16 avril 2004	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/04)

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, même si ce procédé n'a pas encore été utilisé, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 CONVENTIONS « RÉGLEMENTÉES » ET « DÉCLARABLES »

Aucune convention nouvelle, qu'elle soit « réglementée » ou « déclarable », n'est à mentionner au cours de l'exercice écoulé.

Conventions dites « réglementées »

S'agissant des conventions antérieures, la procédure d'autorisation préalable a été respectée, la ou les personnes concernées ne participent pas à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui ont présenté leur rapport spécial sur ce point, aux Assemblées Générales.

CONVENTIONS DITES « DÉCLARABLES »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration (forme ancienne de la société), qui en a informé le Commissaire aux comptes.

1.3 EXISTENCE ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Eu égard à la taille, la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et les risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance n'a pas jugé utile de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

II LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SA TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES

2.1 OBJECTIF DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, chez FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

2.2 ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement du Groupe FRANCOIS FRERES sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,

2.3 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

Au sein du Groupe FRANCOIS FRERES, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière,
- les commissaires aux comptes.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Le Directoire organise chaque année une réunion de gestion du Groupe, au cours de laquelle le Directoire, les Managers de filiales, la Direction Financière, et les principaux cadres du Groupe, évoquent la marche des affaires, tentent de détecter les risques afin de les anticiper.

2.3.2 La Direction Financière du Groupe est en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...). Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

- Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ



FRANÇOIS FRÈRES

d'autres sources, il effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations.

Enfin, il travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

- La Direction Financière assure enfin la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes.

2.3.3 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Il sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et

présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

III CONCLUSION

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2004.

Sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à

l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

_ prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,

_ prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2004
Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS
REPRÉSENTÉ
PAR GÉRARD GENTIT
5 Avenue de la Découverte
21 012 DIJON CEDEX

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
REPRÉSENTÉ
PAR PATRICK COLLOMB
37c Cours du Parc
21 000 DIJON

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2004 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2004, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 24 676 657 euros. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice s'élevant à 3 409 284 euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2004.

Enfin, nous tenons à remercier tous les collaborateurs du groupe, dont les efforts et le soutien de l'action du Directoire ont permis la concrétisation des résultats qui sont soumis à votre approbation.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LE CONTROLE
INTERNE

RAPPORT DU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE
DU 15 OCTOBRE
2004

COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montants au 30/04/2004	%	Montants au 30/04/2003	%
Chiffre d'affaires hors taxes	70 352	100%	75 597	100,0%
Production stockée	64	0,1%	1 251	1,8%
PRODUITS EXPLOITATION	70 416	100,1%	76 848	109,2%
Achats de matières et marchandises	(35 335)	-50,2%	(42 024)	-55,6%
Variation de stocks marchandises	6 443	9,2%	8 984	11,9%
MARGE BRUTE	41 524	59,0%	43 808	57,9%
Autres achats et charges externes	(7 682)	-10,9%	(8 134)	-10,8%
VALEUR AJOUTEE	33 842	48,1%	35 674	47,2%
Subventions d'exploitation	18	0,0%	57	0,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	(888)	-1,3%	(936)	-1,2%
Charges de personnel (1)	(14 150)	-20,1%	(14 628)	-19,3%
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	18 822	26,8%	20 167	26,7%
Repr Prov et Transfert de charges	1 256	1,8%	649	0,9%
Autres produits	39	0,1%	317	0,4%
Dotations aux comptes d'amortissements	(1 367)	-1,9%	(1 350)	-1,8%
Dotations aux comptes de provisions	(832)	-1,2%	(649)	-0,9%
Autres charges de gestion courante	(13)	0,0%	(17)	0,0%
RESULTAT EXPLOITATION	17 905	25,5%	19 117	25,3%
Produits financiers	674	1,0%	633	0,8%
Charges financières	(1 588)	-2,3%	(1 451)	-1,9%
RESULTAT FINANCIER	(914)	-1,3%	(818)	-1,1%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	16 991	24,2%	18 299	24,2%
Produits exceptionnels	495	0,7%	191	0,3%
Charges exceptionnelles	(695)	-1,0%	(307)	-0,4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-200	-0,3%	(116)	-0,2%
Impôt sur les bénéfices	(5 757)	-8,2%	(6 073)	-8,0%
RESULTAT AVANT AMORT EA	11 034	15,7%	12 110	16,0%
Amort.Ecart Acquisition	(650)	-0,9%	(672)	-0,9%
RESULTAT NET	10 384	14,76%	11 438	15,1%
dont Part du Groupe	10 304	14,6%	11 332	15,0%
dont Part des Minoritaires	80	0,1%	106	0,1%
RESULTAT par action Part du groupe	1,97		2,17	
(1). Dont Participation et intéressement	583		706	



FRANÇOIS FRÈRES

BILAN CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

BILAN ACTIF	30 / 04 / 2004		30 / 04 / 2003	
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	150	120	30	22
Ecart d'acquisition	7 132	2 967	4 165	4 900
Terrains	1 651	342	1 309	1 297
Constructions	10 223	4 729	5 494	5 530
Autres immobilisations corporelles	8 810	5 643	3 167	3 293
Immos en cours / av. et acptes	146		146	461
immobilisations financières	13		13	24
Total de l'actif immobilisé	28 125	13 801	14 324	15 527
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks MP et autres approv.	69 457	1 183	68 274	62 197
Stocks en-cours et prod. finis	7 975		7 975	7 684
Clients et comptes rattachés	12 959	497	12 462	13 644
Avances sur commandes	123		123	327
Autres créances d'exploitation et comptes de régul.	3 123		3 123	2 675
Impôts différés actif	1 270		1 270	1 623
Disponibilités	11 370		11 370	5 597
Total de l'actif circulant	106 277	1 680	104 597	93 747
TOTAL DE L'ACTIF	134 402	15 481	118 921	109 274

BILAN CONSOLIDE (en milliers d'euros)

BILAN PASSIF	30 / 04 / 2004	30 / 04 / 2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 352	8 352
Réserves consolidées	57 461	47 954
Ecart de conversion capitaux propres	(2 221)	(1 515)
Résultat consolidé	10 304	11 332
Ecart conversion résultat	4	(200)
Subvention d'investissement	288	391
Total des capitaux propres	74 188	66 314
Intérêts minoritaires / réserves	491	420
Intérêts minoritaires / résultat	80	100
Total capitaux propres + intérêts minoritaires	74 759	66 834
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	157	360
Provision écart acquisition	0	24
Impôt différé passif	97	413
Total provisions pour risques et charges	254	797
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts / Etab. de crédit	7 627	10 237
Concours bancaires courants	21 631	16 258
Emprunts et dettes fin. div.	1 750	1 939
Clients acptes / command.	431	414
Fournisseurs et comptes rattachés	8 457	8 456
Autres dettes d'exploitation et comptes de régul.	4 012	4 339
Total Dettes	43 908	41 643
TOTAL DU PASSIF	118 921	109 274

GROUPE FRANCOIS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2004

I PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GÉNÉRALITÉS

Les états financiers des sociétés du groupe François ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur dans leurs pays respectifs et ont fait l'objet de retraitements pour les rendre conformes aux règles comptables du groupe François.

Les comptes consolidés du groupe François sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et en particulier en conformité avec le règlement n°99-02 du CRC du 31 juillet 1999.

Pour la clôture des comptes consolidés de cet exercice, François applique les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour la clôture de ses comptes au 30 avril 2003.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dont le groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus) et de la société AP John.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 DURÉE ET CLÔTURE DES EXERCICES

Les sociétés du groupe FRANCOIS ont clôturé un exercice de 12 mois le 30 Avril 2004, à l'exception de la société AP JOHN, dont la clôture des comptes est fixée au 30 juin 2004.

1.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (contre devise) :

		TAUX DE CLÔTURE		TAUX MOYEN	
		30/04/2004	30/04/2003	30/04/2004	30/04/2003
ÉTATS UNIS	USD	1,195	1,114	1,182	1,008
AUSTRALIE	AUD	1,658	1,782	1,679	1,780
HONGRIE	FT	252,485	245,891	259,754	239,909
AFRIQUE DU SUD	RD	8,183	Non applicable	8,361	Non applicable

1.3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante des capitaux propres, après valorisation à la juste valeur des éléments d'actif et de passif. Ces écarts sont amortis selon le mode linéaire. Les objectifs stratégiques fixés par le groupe dans le cadre de sa politique de croissance externe conduisent à retenir une durée d'amortissement de 10 ans.

Les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges, dès qu'encourues.

1.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée.

Elles font l'objet d'amortissements déterminés selon des modes et des durées communément admis par la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DURÉE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par les sociétés du groupe.

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2004

BILAN
CONSOLIDÉ



FRANÇOIS FRÈRES

1.3.3 STOCKS ET EN-COURS

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 CRÉANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Ainsi, les impôts différés constatés sur les sociétés françaises ont été évalués avec un taux à 34%. Le retraitement de l'impôt différé sur les marges en stock inhérentes à l'activité de la société Trust Hungary s'est fait avec un taux d'impôt de 18%. Le retraitement de l'impôt différé sur les marges en stock inhérentes à l'activité de la société Demptos Espagne s'est fait avec un taux d'impôt de 32%.

Les comptes consolidés du groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions réglementées (provision pour hausse de prix),
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions pour hausse de prix ont été annulées.

1.3.7 PROVISIONS POUR RISQUES

Le groupe applique depuis le 1er mai 2002 le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. L'application de ces nouvelles règles n'a eu aucun impact sur l'exercice de première mise en oeuvre (30 avril 2003).

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

1.3.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global du groupe est un risque export net en dollar américain. Le groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le groupe François gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

1.3.9 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au groupe, les mouvements internes étant éliminés.

La notion de chiffre d'affaires retenue exclut les produits accessoires et les produits financiers.

1.3.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le groupe a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (152 K€) avait été comptabilisé en charge

exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.3.11 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.12 PASSAGE AUX NORMES IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)

En application du règlement européen n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS1, « Adoption des normes

IFRS en tant que référentiel comptable », les comptes consolidés du groupe François au titre de l'exercice clos au 30 avril 2006 seront établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 30 avril 2006 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice clos au 30 avril 2005 établis selon les mêmes normes. Afin de publier cette information comparative, le groupe François devra préparer un bilan d'ouverture au 1er mai 2004, point de départ pour appliquer les normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe a démarré au cours de l'exercice 2003/2004 la phase d'identification des principales différences entre les normes IFRS et les normes françaises appliquées par le groupe. A ce stade, l'impact de la transition ne peut être estimé de façon précise, le groupe continuant d'étudier les différentes options d'application de certaines normes.

Le passage du référentiel français au référentiel IFRS ne semblerait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe François. Les divergences identifiées seraient les suivantes :

- mode de dépréciation des écarts d'acquisition
- comptabilisation des engagements de retraite
- comptabilisation des instruments financiers

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 30/04/2004



FRANÇOIS FRÈRES

II PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Sociétés consolidées

SOCIÉTÉ	NATIONALITE	SIEGE SOCIAL	% DETENTION	% INTERET	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS					
MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD					
DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE CUBZAC	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES					
MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPOTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES					
D'OREGON	Américaine	PORTLAND	80%	80%	IG
DEMPOTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	95%	95%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPOTOS SOUTH					
AFRICA	Sud Africaine		50%	50%	IP
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	49%	49%	IP
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	50%	25%	IP

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

2.2 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice, la création des trois entités suivantes a affecté le périmètre de consolidation :

- la société de distribution Demptos South Africa détenue à hauteur de 50% en partenariat avec notre agent Sud Africain
- une filiale de distribution créée à Brive (Bouyouud Distribution) pour assurer une activité export et détenue à 100%

- la société Quercus LLC détenue à 50% par notre filiale américaine Trust International qui assure la distribution de produits de boisage.

Aucun autre mouvement n'a affecté le périmètre de consolidation. Ainsi, le périmètre de consolidation n'ayant évolué que par la création de nouvelles structures, les données financières sont comparables d'un exercice par rapport à l'autre.

III FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

IV COMPLÉMENTS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

4.1 TABLEAUX DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEURS BRUTES	30/04/03	Var Péri-mètre	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/04
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	6					6
Ecart acquisition	7 221		(89)			7 132
Autres	123			22	1	144
Total	7 350		(89)	22	1	7 282
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 589		(10)	73	1	1 651
Constructions	9 897		(95)	450	29	10 223
Autres immobilisations	8 304		(76)	997	410	8 810
Immobilisations en cours	461		(1)	145	459	146
Total	20 251		(182)	1 665	904	20 830
Immobilisations financières						
Titres de participation	9				9	0
Autres titres immobilisés	2			2		4
Prêts	4				1	3
Dépôts et cautionnements	9				3	6
Total	24			2	13	13
Total des valeurs brutes	27 625		(271)	1 689	918	28 125

AMORTISSEMENTS	30/04/03	Var Péri-mètre	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/04
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	5					5
Ecart acquisition	2 321		(28)	674		2 967
Autres	102			14	1	115
Total	2 428		(28)	688	1	3 087
Immobilisations corporelles						
Terrains	292			50		342
Constructions	4 367		(49)	420	9	4 729
Autres immobilisations	5 011		(30)	884	222	5 643
Total	9 670		(79)	1 354	231	10 714
Total des amortissements	12 098		(107)	2 042	232	13 801

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Demptos	1993	10 ans	412	412	0
Treuil	1997	10 ans	308	202	106
Sogibois	1999 et 2002	10 ans	3 323	1 334	1 989
Trust Intern	2000	10 ans	1 220	488	732
Ap John	2001	10 ans	1 869	531	1 338
Total			7 132	2 967	4 165

Le plan d'amortissement linéaire des écarts d'acquisition a été respecté. Compte tenu de la rentabilité des sociétés concernées, aucune dépréciation supplémentaire n'a été pratiquée

4.3 STOCKS

	30/04/2004	30/04/2003
Matières premières	72 806	67 743
Produits finis	7 941	7 814
Marchandises	333	91
STOCKS BRUTS	81 080	75 648
Elimination marges en stocks	3 648	4 615
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	77 432	71 033
Provision pour dépréciation des stocks	1 183	1 152
STOCKS NETS	76 249	69 881

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 69 810 K€.

4.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF

Impôt latent sur marges en stock	1 203
Impôt latent sur comptes AP John	34
Impôt latent sur comptes DNC	33
	<u>1 270</u>

4.6 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITALS PROPRES

	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITALUX PROPRE	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	SUBV INVEST	SITUATION NETTE CONSO	INT.MINO RESERVES	INTERETS MINO RESULT	TOTAL
30 AVRIL 2002	8 352	37 425	1 459	12 080	12	432	59 760	930	173	60 863
AFFECTATION RESULTAT		12 080		(12 080)				173	(173)	
DIVIDENDES		(1 566)					(1 566)			(1 566)
RESULTAT 30/04/03				11 332			11 332		100	11 432
VARIATION ECART CONV .CAP. PROP.			(2 974)				(2 974)	(90)		(3 064)
ECART CONVERSION REST N					(200)		(200)			(200)
ECART CONVERSION REST N-I		12			(12)					
SUBVENTION D'INVEST.						(41)	(41)			(41)
RACHATS MINORITAIRES "SOGIBOIS"								(593)		(593)
DIVERS N/S		3					3			3
30 AVRIL 2003	8 352	47 954	(1 515)	11 332	(200)	391	66 314	420	100	66 834
AFFECTATION RESULTAT		11 332		(11 332)				100	(100)	
DIVIDENDES							(1 618)			(1 618)
RESULTAT 30/04/04				10 304			10 304		80	10 384
VARIATION ECART CONV .CAP. PROP.			(706)				(706)	(29)		(735)
ECART CONVERSION REST N					4		4			4
ECART CONVERSION REST N-I		(200)			200					
SUBVENTION D'INVEST						(103)	(103)			(103)
DIVERS N/S		(7)					(7)			(7)
30 AVRIL 2004	8 352	57 461	(2 221)	10 304	4	288	74 188	491	80	74 759

4.4 CRÉANCES D'EXPLOITATION

	30/04/2004	30/04/2003
Créances clients	12 959	14 121
Provisions pour client douteux	(497)	(477)
CLIENTS NET	12 462	13 644
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	3 123	2 675

Au 30/04/2004, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales (2 823 K€) et de charges constatées d'avance (300 K€).

L'ensemble de créances clients et des autres créances a une échéance inférieure à un an.

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2004



FRANÇOIS FRÈRES

4.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

30/04/2003	Augmentations	Subventions réintégrées au compte de résultat	30/04/2004
391	0	103	288

4.8 PROVISIONS POUR CHARGES

	30/04/2003	Augmentations	Diminutions	30/04/2004
Litiges	26	37	11	52
Impôt	42	73	10	105
Perte de change	29		29	0
Départ retraite	41		41	0
Frais restructuration	222	0	222	0
TOTAL	360	110	313	157

Les provisions pour impôts concernent des contrôles fiscaux en cours sur trois sociétés françaises.

La restructuration de la filiale située dans l'Oregon ayant été terminée sur l'exercice, la provision pour restructuration a été reprise (222 K€).

4.9 PROVISION ÉCART D'ACQUISITION

Ce poste ne concerne que la consolidation de la société Bouyouud. Le montant net de cette provision (24 K€) a été intégralement repris sur l'exercice.

BADWILL BRUT	86
Reprises pratiquées	(86)
BADWILL NET	0

4.10 IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF

Le poste regroupe l'impôt latent sur les provisions réglementées figurant au passif du bilan des sociétés françaises.

	DEMPLOS	BOUYOUD	TOTAL
Provision pour hausse de prix	22	264	286
TOTAL	22	264	286
IS latent	7	90	97
IMPOT DIFFERE PASSIF	7	90	97

4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04/2003	Augmentations	Diminutions	30/04/2004
Emprunts à long et moyen terme	10 190	69	2 671	7 588
Concours bancaires	16 252	6 820	1 516	21 556
Intérêts courus sur dettes financières	53	115	53	115
Sous total dettes financières bancaires	26 495	7 004	4 240	29 259
Emprunts et dettes financières divers	1 939	270	459	1 750
TOTAL	28 434	7 274	4 699	31 009

Emprunts et dettes financières divers : 1 750 K€, dont

- participation des salariés	1033
- avance en compte courant à Trust International	628
- divers	89

Emprunts à long et moyen terme : 7 588 K€, dont

- taux variable	785
- taux fixe	6 803

4.12 ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

A moins d'un an	25 722
Entre un et cinq ans	5 287
A plus de cinq ans	0
TOTAL	31 009

4.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à long terme est majoritairement à taux fixe. La partie variable du long terme est couverte par un « cap ».

L'endettement à court terme (21 556 K€) est à taux variable. Sur ce montant, 6 000 K€ sont couverts jusqu'au 31 octobre 2005 par un outil de couverture basé sur un échange de taux entre Euribor un mois et Euribor 12 mois « capé » à 3%. Pour le reste, compte tenu des tendances de taux sur l'exercice clos au 30 avril 2004, les opérations de couverture ont été reportées au prochain exercice.

4.14 CLIENTS ACOMPTE SUR COMMANDES

Le montant important des avances clients (431 K€) concerne principalement les clients de TRUST HONGRIE (253 K€) et de FRANCOIS FRERES (140 K€).

4.15 DETTES D'EXPLOITATION

Toutes les dettes d'exploitation ont une durée inférieure à un an.

V COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

5.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/04/2004	30/04/2003
France	13 151	14 896
Europe	15 230	13 751
Océanie	15 310	15 653
Etats Unis	25 791	30 589
Autres	870	708
TOTAL	70 352	75 597

5.2 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2004 par rapport à 2003 est de - 5 245 K€, soit -6.9 %.

A taux de change constant, la variation du chiffre d'affaires est de - 2 685 K€, soit - 3.5%.

L'impact du taux de change est de - 2 560 K€ soit - 3.4%

5.3 RÉSULTAT FINANCIER

Intérêts et assimilés	582
Reprise prov. Pertes de change	29
Autres	63
PRODUITS FINANCIERS	674
Intérêts et assimilés	1 358
Autres	230
CHARGES FINANCIÈRES	1 588
RESULTAT FINANCIER	(914)

5.4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Cession Élément Actif	244
Quote-part Subvention	103
Produits sur exercices antérieurs	96
Reprises de provisions	52
PRODUITS EXCEPTIONNELS	495
Valeur comptable nette	213
Pénalités et rappels d'impôt	83
Charges sur exercices antérieurs	244
Indemnités départs salariés	47
Provisions pour charges	108
CHARGES EXCEPTIONNELLES	695
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(200)

5.5 Détail des dotations et des reprises de provision d'exploitation

Dépréciation des stocks	497
Dépréciation des créances clients	332
Risques et charges	3
Total Dotations aux provisions	832
Dépréciation des créances clients	294
Risques et charges	10
Transferts de charges	260
Dépréciation des stocks	470
Restructuration François d'Oregon	222
Total Rep prov et transfert de charges	1 256

5.6 VENTILATION PAR NATURE DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	16 991	(5 814)	10 877
Exceptionnel	(200)	57	143
Amortissement des écarts d'acquisitions	(650)		(650)
Total	16 141	(5 757)	10 384
Dont impôt exigible		(5 720)	
Dont impôt différé		(37)	

5.7 PREUVE D'IMPÔT

	30/04/2004	30/04/2003
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	16 791	18 183
Impôt théorique (à 34 ,33%)	5 764	6 242
Contribution 3,3%	40	45
Accroissement sur perte non activé	5	80
Gain sur taux d'impôt	(212)	(238)
Impôt sur contrôle fiscal	150	
Autres différences	10	(56)
Impôt comptabilisé	5 757	6 073

VI AUTRES INFORMATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2004	30/04/2003
Marketing, Commercial, administratif	67	62
Production	346	357
EFFECTIF GROUPE	413	419

Les effectifs de Trust Hungary , Trust International et Demptos South Africa sont intégrés à 50%, ceux de AP John à 49%.

6.2 CRÉDIT BAIL

Les charges de crédit bail n'étant pas significatives, elles ne font pas l'objet d'un retraitement.

6.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Par autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration a accordé la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la SA Tonnellerie François Frères.

Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Au 30 avril 2004, aucune option n'a été exercée.

6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de retraite non couverts 370 K€

6.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de Direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2004



FRANÇOIS FRÈRES

groupe François, s'est élevé à 549 K€ pour l'exercice 30 avril 2004 et 584 K€ pour l'exercice 30 avril 2003.

6.6 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière du Groupe François.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ GROUPE FRANÇOIS

(En milliers d'euros)	30/04/04	30/04/03
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	12 158	13 079
Variation de stocks	(6 499)	(9 971)
Variation du besoin en fonds de roulement	361	(2 253)
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6 020	855
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 228)	(1 609)
Variation des immobilisations financières	11	(6)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	244	86
Tresorerie nette affectée aux acquisitions de filiales		(762)
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(973)	(2 291)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	(1 618)	(1 566)
Variation des dettes financières à court terme	5 339	5 709
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	69	583
Remboursements d'emprunts à LMT	(2 689)	(3 410)
Variation des autres dettes financières	(144)	284
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement		
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	957	1 600
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	(231)	(1 232)
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	5 597	6 665
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	11 370	5 597

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2004 Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS

REPRÉSENTÉ PAR
GÉRARD GENTIT

5 Avenue de la Découverte
21 012 DIJON CEDEX

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

REPRÉSENTÉ PAR
PATRICK COLLOMB

37c Cours du Parc
21 000 DIJON

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MÈRE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montants au 30/04/2004	%	Montants au 30/04/2003	%
Chiffre d'affaires hors taxes	24677	100%	28099	100%
Production stockée	(322)	(1,3%)	341	1,2%
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%
Produits d'exploitation	24 355	98,7%	28 440	101,2%
Achats de matières et marchandises	(6 350)	(25,7%)	(9 206)	(32,8%)
Variation de stocks marchandises	69	0,3%	(408)	(1,5%)
Achats de matières premières	(8 245)	(33,4%)	(10 544)	(37,5%)
Variation de stocks matières premières	724	2,9%	1 860	6,6%
Marge brute	10 553	42,8%	10 142	36,1%
Autres achats et charges externes	(2 640)	(10,7%)	(2 389)	(8,5%)
Valeur ajoutée	7 913	32,1%	7 753	27,6%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(209)	(0,8%)	(234)	(0,8%)
Charges de personnel	(1 908)	(7,7%)	(1 869)	(6,7%)
Excédent brut d'exploitation	5 796	23,5%	5 650	20,1%
Produits divers, reprises de provisions	47	0,2%	36	0,1%
Dotations aux comptes d'amortissements	(288)	(1,2%)	(290)	(1,0%)
Dotations aux comptes de provisions	(69)	(0,3%)	(55)	(0,2%)
Autres charges de gestion courante	(5)	(0,0%)	(5)	(0,0%)
Résultat d'exploitation	5 481	22,2%	5 336	19,0%
Produits financiers	64	0,3%	43	0,2%
Charges financières	(362)	(1,5%)	(370)	(1,3%)
Résultat financier	(298)	(1,2%)	(327)	(1,2%)
Résultat courant avant impôt	5 183	21,0%	5 009	17,8%
Produits exceptionnels	285	1,2%	117	0,4%
Charges exceptionnelles	(70)	(0,3%)	(125)	(0,4%)
Intéressement	(169)	(0,7%)	(165)	(0,6%)
Impôt sur les bénéfices	(1 820)	(7,4%)	(1 690)	(6,0%)
RESULTAT NET COMPTABLE	3 409	13,8%	3 146	11,2%

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MÈRE AU 30 AVRIL 2004

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE GROUPE FRANÇOIS



FRANÇOIS FRÈRES

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE (EN MILLIERS D'EUROS) BILAN ACTIF

	2 0 0 4			2 0 0 3
	Brut	Amort et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets	29	29	0	1
Terrains	339	0	339	339
Constructions	2 765	1 410	1 355	11 60
Matériel et outillage industriels	1 073	884	189	271
Autres immobilisations corporelles	199	155	44	67
Immobilisations en cours	0	0	0	310
Titres de participation	11 096	0	11 096	11 096
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	3
Total de l'actif immobilisé	15 504	2 478	13 026	13 250
ACTIF CIRCULANT ET RÉGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	12 866		12 866	12 142
En-cours de production de biens	26		26	30
Stocks produits finis	1 397		1 397	1 716
Stocks marchandises	157		157	88
Avances et acomptes versés	68		68	44
Clients et comptes rattachés	3 021	90	2 931	3 017
Autres créances	16 171		16 171	13 635
Disponibilités	520		520	293
charges constatées d'avance	124		124	153
Total de l'actif circulant	34 350	90	34 260	31 118
TOTAL DE L'ACTIF	49 854	2 568	47 286	44 368

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE (EN MILLIERS D'EUROS)

BILAN PASSIF

	2004	2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 352	8 352
Primes d'émission, de fusion, d'apport	404	404
Réserve légale	742	585
Réserves réglementées	18	18
Autres réserves	7 824	6 453
Résultat de l'exercice	3 409	3 146
Subventions d'investissements	5	7
Provisions réglementées	0	173
Total capitaux propres	20 754	19 138
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	35	35
Provisions pour charges	0	0
Total provisions pour risques et charges	35	35
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	21 457	18 210
Emprunts et dettes financière divers	1	2
Avances et comptes reçus	140	160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 166	3 612
Dettes fiscales et sociales	687	769
Autres dettes	1 046	2 442
Produits constatés d'avance	0	0
Total des dettes	26 497	25 195
TOTAL DU PASSIF	47 286	44 368

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 30/04/2004

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES de l'exercice clos le 30 avril 2004.

I RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'amortissements déterminés selon des modes et des durées communément admises par la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 STOCKS ET EN-COURS

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées concernent la provision pour hausse des prix des merrains et des grumes en stock. Elles ont été réintégrées intégralement sur l'exercice. La provision pour hausse des prix est une provision fiscale, constatée lorsque la hausse des prix des merrains ou des grumes est supérieure à 10%.

Sa réintégration intervient au plus tard à l'expiration de la sixième année suivant la clôture de l'exercice de sa constatation.

1.2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 INTÉGRATION FISCALE

Au 1er mai 1997, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2004, seule la société TRONCAIS BOIS MERRAINS est intégrée fiscalement.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère TONNELLERIE FRANCOIS FRERES enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

1.2.11 GESTION DE TRÉSORERIE CENTRALISÉE

La société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a mis en

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 30/04/2004

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE



FRANÇOIS FRÈRES

place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale avec effet au 1er mai 2001.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par TONNELLERIE FRANCOIS FRERES. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné. TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES sont enregistrées dans des comptes de classe 451. L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

II COMPLÉMENTS SUR LE BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

2.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS SUR L'EXERCICE 2003/2004

	30/04/03	Augmentations	Diminutions	30/04/04
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	29			29
TOTAL	29			29
Immobilisations corporelles				
Terrains	339			339
Constructions	2 427	338		2 765
Autres immobilisations	1 249	71	48	1 272
Immobilisations en cours	310		310	0
TOTAL	4 325	409	358	4 376
Immobilisations financières				
Autres participations	11 096			11 096
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts	3		3	0
TOTAL	11 102		3	11 099
TOTAL des valeurs brutes	15 456	409	361	15 504

2.2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE 2003/2004

	30/04/03	Augmentations	Diminutions	30/04/04
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	28	1		29
TOTAL	28	1		29
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 267	143		1 410
Autres	911	144	16	1 039
Immobilisations				
TOTAL	2 178	287	16	2 449
TOTAL des amortissements	2 206	288	16	2 478

2.3 STOCKS AU 30 AVRIL 2004

	30/04/2004	30/04/2003
Matières premières	12 866	12 142
Produits finis	1 423	1 746
Marchandises	157	88
STOCKS BRUTS	14 446	13 976
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	14 446	13 976

Les stocks de merrains s'élèvent à 12 405 K€ au 30 avril 2004.

2.4 ETAT DES CRÉANCES AU 30 AVRIL 2004

	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	102	102	
Autres créances clients	2 919	2 919	
Acomptes fournisseurs	68	68	
Taxe sur la valeur ajoutée	153	153	
Impôt Société	14	14	
Groupe et associés (I)	15 974	15 974	
Débiteurs divers	29	29	
Charges constatées d'avances	124	124	
TOTAL	19 386	19 383	3

(I) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, FRANÇOIS FRERES (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons en « groupe et associés » débiteurs chez FRANÇOIS FRERES les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2004 (15 609K€).

2.5 CAPITAUX PROPRES AU 30 AVRIL 2004

2.5.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital en K€
Valeur du capital social	5 220 000	1,6	8 352

2.5.2 MOUVEMENTS DE LA SITUATION NETTE

(HORS PROVISION RÉGLEMENTÉE ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT)

	30/04/03	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augment. Capital	30/04/04
Capital	8 352				8 352
Prime d'émission	404				404
Réserve légale	585	157			742
Réserve réglementée	18				18
Autres réserves	6 453	1 371			7 824
Résultat de l'exercice N-1	3 146	(1 528)	(1 618)		
Résultat de l'exercice		3 409			3 409
TOTAL	18 958	3 409	(1 618)		20 749

2.5.3 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	30/04/2003	Subventions réintégrées au Compte de résultat	30/04/2004
Subvention d'investissement	7	2	5

2.5.4 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	30/04/03	Dotations	Reprises	30/04/04
Provision pour hausse des prix 1997	0			0
Provision pour hausse des prix 1998	123		123	0
Provision pour hausse des prix 2000	50		50	0
Total	173		173	0

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 30 AVRIL 2004

	30/04/03	Dotations	Reprises	30/04/04
Provision pour risques	35	10	10	35
TOTAL	35	10	10	35

La provision couvre les pénalités de retard relatives à un redressement fiscal notifié mais contesté.

2.7 DETTES FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2004

2.7.1 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04/03	Augmentation	Diminution	30/04/04
Emprunts à long et moyen terme	5 125		1 077	4 048
Concours bancaires (1)	13 080	4 327		17 407
Intérêts courus sur dettes financières	5	1	5	1
Sous totales dettes financières bancaires	18 210	4 328	1 082	21 456
Emprunts et dettes financières divers	2	1	2	1
TOTAL	18 212	4 329	1 084	21 457

Emprunts à long et moyen terme : 4 048, dont
taux variable 779
taux fixe 3 269

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (FRANCOIS FRERES).

2.7.2 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

A moins d'un an	18 339
Entre un et cinq ans	3 118
A plus de cinq ans	0
TOTAL	21 457

2.8 DETTES D'EXPLOITATION AU 30 AVRIL 2004

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.9 ENTREPRISES LIÉES AU 30 AVRIL 2003

Les transactions effectuées par TONNELLERIE FRANCOIS FRERES avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/04	30/04/03
Titres de participation	11 096	11 096
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	604	376
Autres créances	15 976	13 396
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	1 021	913
Autres dettes	1 046	2 442
Charges financières		
Produits financiers		

La forte augmentation du poste « Autres créances » est due à l'augmentation des concours bancaires court terme des sociétés françaises intégrées dans la gestion de trésorerie centralisée.

III COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

3.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/04/04	30/04/03
France	5 037	6 065
Europe	3 524	3 259
Océanie	5 673	5 742
Etats Unis	10 165	12 860
Autres	278	173
Total	24 677	28 099

3.2 RÉSULTAT FINANCIER AU 30 AVRIL 2004

Gains change	0
Cessions VMP	0
Intérêts SWAP de taux	64
PRODUITS FINANCIERS	64

Intérêts et assimilés	357
Pertes de change	4
CHARGES FINANCIÈRES	361

RESULTAT FINANCIER (297)

3.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 AVRIL 2004

Cession Élément Actif	37
Quote-part Subvention	2
Produit Exercices Antérieurs	64
Reprise Provision pour risque	10
Reprises Prov.Réglémentées	173
PRODUITS EXCEPTIONNELS	286

Provisions risques et charges	10
Autres charges exceptionnelles	28
Valeur nette éléments actifs cédés	32
CHARGES EXCEPTIONNELLES	70

RESULTAT EXCEPTIONNEL 216

3.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 30/04/2004



FRANÇOIS FRÈRES

3.4.1 SITUATION FISCALE LATENTE

Accroissements	Base	Impôt à 34,33%
Provision pour hausse de prix	0	0
Subvention d'investissement	5	2
Total	5	2
Allègements	Base	Impôt à 34,33%
Contribution Organic	8	3
Total	8	3

3.4.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	5 183	(1 802)	3 381
Exceptionnel	216	(75)	141
Intéressement	(169)	59	(110)
Sous-total avant impact intégration fiscale	5 230	(1 818)	3 412
Economie IS sur filiale intégrée déficitaire (1)		16	16
Impôt redressement fiscal		(19)	(19)
Total	5 230	(1 821)	3 409

(1) Le résultat fiscal de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES intègre le résultat de Tronçais Bois Merrains (en vertu de la convention d'intégration fiscale) qui est déficitaire à hauteur de 43K€.

IV FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est à signaler.

V AUTRES INFORMATIONS

5.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2004	30/04/2003
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	48	48
EFFECTIF MOYEN	49	49

5.2 RÉMUNÉRATIONS

- Rémunération allouée au Conseil de Surveillance : 3 000 €

- Rémunération allouée aux dirigeants : 177 372 €
- Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance : 42 500 €

5.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Par autorisation de l'assemblée Générale mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'administration a accordé la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la SA Tonnellerie François Frères.

Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter de l'attribution par le Conseil d'Administration. Au 30 avril 2004, aucune option n'a été exercée.

5.4 RISQUES DE MARCHÉ FINANCIER

L'endettement à long terme est majoritairement à taux fixe. L'endettement à court terme est à taux variable. Le pooling (supporté par François Frères) est créateur au 30/04/2004 à hauteur de 15 015 K€. Sur ce montant, 6 000 K€ sont couverts jusqu'au 31 octobre 2005 par un outil de couverture basé sur un échange de taux entre Euribor un mois et Euribor 12 mois « capé » à 3%.

5.5 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS (EN MILLIER D'EUROS)

Engagements de retraite non couverts	47
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	15 242

5.6 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Dans le cadre de l'article L 225-184 du code de commerce, nous vous informons des plans d'options existant dans la société. Aucun nouveau plan n'a été mis en place sur l'exercice.

Date du plan	Prix d'exercice	Durée d'exercice options	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables au 30/04/2004
22 décembre 1998	100 FF	8 ans	200 000	200 000		200 000

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

(en milliers d'euros ou devises)

Information financière	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus €		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participation											
Filiales +50%											
DEMPLOS	319	26 849	100,0%	2 724	2 724			23 077	2 755		
FF INC	USD1 670	USD 7 166	100,0%	1 884	1 884			USD 7 867	USD 707		
BOUYOUD	30	3089	100,0%	31	31	42		4 664	504		
TREUIL	149	4444	100,0%	1 372	1 372	7		7 386	723		
TBM	465	298	99,9%	465	465	109		1 461	(42)		
FFM	8	207	100%	8	8	209		627	92		
LAGREZE	60	1079	100%	60	60			23	(16)		
Participation 10 à 50%											
AP JOHN	AUD 2 015	AUD 13 455	49%	4 552	4 552			AUD 10 736	AUD 1 973		

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MERE

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MERE

(En milliers d'Euros)

	30/04/04	30/04/03
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	3 409	3 146
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
-Amortissements et provisions (dotations et reprises)	138	253
-Variation de stocks	(470)	(1 793)
-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	0	0
-Subventions réintégrées au résultat	(2)	(3)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	(459)	301
A. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	2 616	1 904
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	0	(2)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(102)	(504)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Décassements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts	0	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	37	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	0
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(65)	(506)
OPERATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	(1 618)	(1 566)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	0	550
Remboursements d'emprunts à LMT	(1 079)	(1 233)
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe	16	(109)
Variation des autres dettes financières	0	(598)
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(2 681)	(2 956)
D. DETTES FINANCIERES NETTES A COURT TERME A L'OUVERTURE	(2 212)	(654)
DETtes FINANCIERES NETTES A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)	(2 342)	(2 212)

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente le besoin de FRANCOIS FRERES uniquement.



FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE : 1ER MAI 2003 - 30 AVRIL 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2004
Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS
REPRÉSENTÉ PAR
GÉRARD GENTIT

5 Avenue de la Découverte
21 012 DIJON CEDEX

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
REPRÉSENTÉ PAR
PATRICK COLLOMB

37c Cours du Parc
21 000 DIJON

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE : 1^{ER} MAI 2003 - 30 AVRIL 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-88 du nouveau Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Monsieur Jean FRANCOIS

- Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

/ par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021, moyennant un loyer mensuel de 76 euros.

/ par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2 875 m², moyennant un loyer mensuel de 229 euros.

- Par acte sous seing-privé en date du 10 mars 1991, votre société a pris à bail une maison appartenant à Monsieur et Madame Jean FRANCOIS, moyennant un loyer mensuel de 762 euros.

Avec la SNC FAMILIALE FRANCOIS

La SNC FAMILIALE FRANCOIS, à compter du 1^{er} avril 1989, donne à bail commercial à votre société un local à usage d'entrepôt et de fente de bois, moyennant un loyer annuel de 42 685 euros hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2004
Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS
REPRÉSENTÉ PAR
GÉRARD GENTIT

5 Avenue de la Découverte
21 012 DIJON CEDEX

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
REPRÉSENTÉ PAR
PATRICK COLLOMB

37c Cours du Parc
21 000 DIJON

RAPPORT
SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

RAPPORT
GÉNÉRAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES



FRANÇOIS FRÈRES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2000	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social(1)	7 957 839	7 957 839	8 352 000	8 352 000	8 352 000
Nombre d'actions ordinaires existantes(1)	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 503 700	26 988 494	27 205 481	28 099 355	24 676 657
Résultat avant impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 255 059	5 140 001	5 331 029	5 254 475	5 537 513
Impôts sur les bénéfices	1 439 034	1 708 813	1 661 231	1 690 554	1 820 373
Intéressement des salariés	123 500	170 106	171 180	165 036	169 040
Résultat après impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 598 775	3 037 119	3 238 008	3 146 024	3 409 284
Résultat distribué	1 114 097	1 352 832	1 566 000	1 618 200	1 618 200
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,52	0,62	0,67	0,65	0,68
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,50	0,58	0,62	0,60	0,65
Dividende attribué à chaque action	0,21	0,26	0,30	0,31	0,31
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	48	49	48	49	49
Montant de la masse salariale	1 233 852	1 204 375	1 304 791	1 297 551	1 338 717
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	529 585	492 374	555 582	571 597	569 500

(1). Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices:

- Lors de l'Assemblée Générale mixte du 19 Octobre 2001 : Conversion du capital en euros et élévation de la valeur nominal des actions de 1,52€ à 1,60 € par incorporation des réserves facultatives à hauteur de 394 161,30€. Le nombre d'actions demeure inchangé.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 OCTOBRE 2004

PROJETS DE RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2004)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation des rapports du Directoire, du conseil de surveillance, du président du conseil de surveillance, du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Directoire, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2004 et qui font apparaître un bénéfice de 3.409.284 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du conseil de surveillance quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de 3.409.284 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	3.409.284 euros
Affectation :	
- 5% au compte de réserve légale	170.464 euros
- à titre de dividendes	1.618.200 euros
- au compte "Autres réserves"	1.620.620 euros
Total égal au bénéfice à affecter	3.409.284 euros

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à la mise en paiement à la date du 4 novembre 2004 d'un dividende de 0,31 euro par action pour chacune des 5.220.000 actions composant le capital social au 30 avril 2004 auquel sera attaché un avoir fiscal de 0,155 euro.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Nombre d'actions	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Dividende net			
Euros	0,2592	0,30	0,31
Avoir fiscal			
Euros	0,1296	0,15	0,155

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2004.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 4.000 euros le montant des jetons de présence. Cette somme sera répartie conformément à la délibération du conseil de surveillance.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Patrick FENAL, né le 17 septembre 1955, demeurant 21 route de Corsinge – CH 1252 MEINIER, en qualité de membre du conseil de surveillance, suite à la démission pour convenances personnelles de Monsieur Melburn KNOX, à compter de ce jour, et pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 15
OCTOBRE 2004
PROJETS DE
RESOLUTIONS

RESULTATS
FINANCIERS DE
LA SOCIETE
MERE AU
COURS DES
CINQ DERNIER
EXERCICES



FRANÇOIS FRÈRES

aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou du groupe, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'Assemblée Générale décide de fixer les prix maximum d'achat par action à 40 euros et minimum de revente à 10 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles prévues par le règlement de la Commission des Opérations de Bourse, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois. Elle remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2003.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

[Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, à annuler tout ou partie des actions détenues par elle et / ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L 225-209 précité, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur tous comptes de réserves et de primes.

L'Assemblée délègue au Directoire tous pouvoirs pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2003.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

[Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du Code du travail, conformément à l'article L.225-129 VII premier alinéa du Code de Commerce]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

et statuant conformément d'une part aux dispositions du Code de commerce, et notamment, de ses articles

L.225-129 VII et L.225-138, et d'autre part des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail, décide

d'autoriser le Directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du Code du Travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Directoire,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L.225-132 du code de commerce, en vue de réserver la souscription des dites actions ordinaires aux salariés souscripteurs.

décide que la durée de validité de la présente délégation est fixée à vingt six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée,

décide que le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital social de la société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission,

décide, si cette résolution est adoptée, de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président, pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du Travail ;

- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;

- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire établira, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, au moment où il fera usage de cette autorisation un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 15
OCTOBRE 2004
PROJETS DE
RESOLUTIONS



FRANÇOIS FRÈRES

REPORT OF THE MANAGEMENT BOARD TO THE COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF OCTOBER 15, 2004

Ladies and gentlemen,

The shareholders' meeting has been called to rule on the financial statements for the period ended April 30, 2004 to appropriate earnings of this period and approve the regulated agreements concluded or pursued in the period under review.

At this meeting, we will report on the situation of the Company and the Group for the period under review, its outlook, research and development activities, significant postclosing events occurring before the completion of this report and the social and environmental impact of the business.

The comments on quantitative data are subject to your approval of the financial statements as presented.

I CHANGES IN SHARE CAPITAL

There were no changes in share capital in the period ended April 30, 2004.

In consequence, share capital stood at € 8,352,000 divided into 5,220,000 shares with a par value of € 1.60 per share.

It is furthermore specified that in accordance authorization by the combined shareholders' meeting of 16 December 1998, the Management Board' meeting of 22 December 1998 authorized the company to subscribe to or purchase 200,000 of its own shares. This authorization is valid for eight years effective 22 December 1998.

At April 30, 2004, this option had not been exercised.

II ACQUISITIONS AND DISPOSALS IN THE PERIOD

The FRANCOIS Group acquired or sold no equity interests in the period.

III CONSOLIDATED FINANCIAL HIGHLIGHTS AND CAPITAL STRUCTURE RATIOS

Highlights from the consolidated financial statements are presented below:

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT HIGHLIGHTS AT APRIL 30, (€THOUSANDS)

	30/04/04	30/04/03
Revenue	70.352	75.597
Operating profit	17.905	19.117
Earnings before exceptional items and tax	16.991	18.299
Net profit	10.384	11.438
Net profit before goodwill amortization	10.954	12.004

BALANCE SHEET HIGHLIGHTS (€THOUSANDS)

Shareholders' equity	74.188	66.314
Net debt	19.638	22.837
Gearing	0,26	0,34
Net inventories	77.432	69.881

In a declining worldwide wine market and an economic turnaround that has been slow to gain momentum, the Francois Freres Group successfully defended its positions while strengthening market share.

Adversely affected by the US dollar/euro exchange rate (-3.4% of revenue) and the 2003 summer heat wave, revenue declined 3.5% at constant exchange rates and structure.

The operating margin increased from 25.3% in 2003 to 25.5% in response to the effective containment of operating expenses in relation to the level of sales combined with productivity gains.

The significant rise in raw material inventories (up 9.6% or € 6 million, a guarantee of quality and future growth) was accompanied by the reduction in debt to € 19.6 million compared with € 22.8 million in 2003 corresponding to gearing of 26%. The Group had consolidated net profit of € 10,384,000 corresponding to a net margin of 14.76% compared with 15.13% at April 30, 2003.

IV TRANSITION TO INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS (IFRS)

Measures to change over to IFRS have been undertaken. This changeover will not have a material impact on the presentation of consolidated financial statements.

V REVIEW OF OPERATIONS OF PARENT COMPANY, SUBSIDIARIES AND AFFILIATES

1. PARENT COMPANY

The annual financial statements of the parent company for the period ended April 30, 2004, submitted to the shareholders for approval have been prepared in accordance with the rules of presentation and methods of valuation provided for by applicable regulations.

These rules are the same as those used in the previous year.

Revenues totaled € 24,677,000 compared with € 28,099,000 in the previous financial year.

Operating profit came to € 5,481,000 compared with € 5,337,000 in the previous year.

Net financial expense totaled € 290,000.

Earnings before tax and extraordinary items totaled € 5,183,000 compared with € 5,009,000 in the previous period.

Exceptional profit totaled € 216,000.

Net profit was € 3,409,000 compared with € 3,146,000 for the previous financial year, following a corporate income tax of € 1,820,000 and employee profit-sharing expense of € 169,000.

2. SUBSIDIARIES AND AFFILIATES

FRENCH SUBSIDIARIES

The French cooperage companies, Demptos, Treuil and Bouyouud, have adapted production to the slowdown in demand, experiencing a decline in sales of approximately 10%. However, in response to efforts to improve productivity and contain expenses, profit margins have remained satisfactory.

The French stave manufacturing subsidiaries registered the same slowdown as the Group cooperage business for which they are suppliers.

The foundry business of Foudrerie Joseph François has experienced significant growth. Efforts are currently being devoted to improve productivity

Finally, the subsidiary François Frères Management provides Group administrative and sales services.

FOREIGN SUBSIDIARIES

US subsidiaries (François Inc and Demptos Napa Cooperage) have also experienced a decline in demand. However, through the effective management of costs, profit margins have been maintained.

The 50%-held US subsidiary, Trust International Corporation, is the owner of the barrel maker Trust Hungary, which has achieved significant growth (up 18%). Because exceptional items have remained stable, operating margin has improved in line with gains in net profit.

Our Spanish subsidiary (Demptos Espagne) has also maintained satisfactory growth in revenue and earnings (up 15%).

Our Australian subsidiary AP John (49%-held) has performed well given the difficult economic trends as revenue declined 5%.

Finally, we recall that a distribution subsidiary was created in South Africa in the previous financial period. It began operations in this period and has performed in line with forecasts.

The activity of direct subsidiaries is presented in a table included in the notes.

VI SHAREHOLDER STRUCTURE

Shareholders holding more than 5% of the capital at the end of the financial year were as follows:

More than 33%: Société Civile La Demignière (François Family)

More than 10%: Société Familiale François (François Family)

More than 5%: Mr. Jean Francois

VII APPOINTMENTS AND FUNCTIONS EXERCISED BY EXECUTIVE OFFICERS

This information is presented in the notes to the financial statements.

VIII EMPLOYEE STOCK OWNERSHIP AT THE END OF THE FINANCIAL PERIOD

None

REPORT OF THE MANAGEMENT BOARD TO THE COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF OCTOBER 15, 2004



FRANÇOIS FRÈRES

IX ANNUAL COMPENSATION OF DIRECTORS AND OFFICERS OF THE COMPANY AND SUBSIDIARIES (IN EUROS)

	Functions exercised	Gross Compensation from the company or subsidiaries	Attendance fees	Total
Jean FRANCOIS	Chairman-CEO -- Chairman of the Supervisory Board as from 24 October 2003	182.162	1.000	183.162
Jérôme FRANCOIS	Director and Executive Vice President -- Chairman of the Management Board As from 24 October 2003	320.829	1.000	321.829
Noelle FRANCOIS	Director -- Member of the Management Board as from 24 October 2003	41.994	1.000	42.994
Jean MEO	Director -- Member of the Supervisory Board as from 24 October 2003		1.000	1.000
Melburn KNOX	Member of the Supervisory Board			
All executive officers		544.985	4.000	548.985

X SOCIAL AND ENVIRONMENTAL IMPACT OF THE BUSINESS

In compliance with provisions of article L.225-102-1 paragraph 4 of the French Commercial Code, information on the social and environmental impact of our business is provided below.

A - EMPLOYEE-RELATED POLICY

1 - EMPLOYEES

	30/04/04	30/04/03	Variation
Cooperage	310	314	(4)
Stave production	95	95	
Holding	8	10	(2)
Total	413	419	(6)
Including fixed-term and open-ended employment contracts	413	419	(6)
Including temporary personnel	0	0	

Note: These figures include employees in the Group workforce (hence excluding 50% for Trust Hungary and 51% pour AP John)

2 - EMPLOYEES CHANGES

The net change in labor corresponds to the reduction of six units.

Following a decline of 44 in the prior year, principally in foreign operations in response to a downturn in sales and productivity gains, the current personnel is now adapted to the level of Group business.

3 - EMPLOYMENT-RELATED INFORMATION WORKING HOURS

French companies of the Group have concluded agreements providing for reduced working hours and for certain, the modulation of working hours.

Foreign companies adhere to local laws governing working hours in compliance with their respective national labor regulations (40 hours in Hungary, 40 in Spain, 40 in the US, 40 in the US)

OVERTIME

French companies which do not annualize working hours periodically have recourse to overtime.

ABSENTEEISM

The rate of absenteeism was 5.6% including 1.7% resulting from occupational accidents, 3.2% from illness and 0.7% for miscellaneous reasons.

4 - COMPENSATION

Personnel expenses have evolved as follows:

(€ thousands)	30/04/04	30/04/03
Wages and socia-charges	13 567	13 922
Employee profit-sharing and incentive schemes	583	706

The nominal decline in salaries and social charges (-2.7%), which exceeded the decrease in personnel (-0.7%), reflects the impact of the US dollar's decline on foreign companies translated into euros (average exchange rate of € 0.8458 versus € 0.992).

Excluding the currency effect, salaries remained stable.

Profit-sharing and incentive schemes concern French companies and are accompanied by employee savings plans

5 - COMPLIANCE WITH LABOR LAWS AND REGULATIONS

The Group applies the legal and regulatory provisions applicable in each country where it employs personnel.

6 - HYGIENE AND SECURITY

In 2002, French companies of the Group in compliance with new labor regulations applicable in France produced a detailed inventory of risks associated with each workstation.

This inventory was accompanied by an exhaustive list of recommendations to improve working conditions and prevent accidents.

This document made it possible, while meeting legal obligations, to implement measures to prevent occupational accidents, notably through the improvement of equipment.

In addition, significant investments have been made or are in the process of being made to improve working conditions in the production workshops.

7 - TRAINING

Training actions conducted by the company concerned all personnel within the framework of the training time allowances allocated to each company.

8 - PUBLIC SERVICE INITIATIVES

Actions undertaken in this framework involve both participating in extra-professional actions as well as developing relations with members of the wine growing and producing sector in which the Group operates.

9 - OUTSOURCING

The Group does not outsource industrial activities

B - ENVIRONMENTAL POLICY

1 - MANAGEMENT OF RAW MATERIALS

The Group uses European and American oak for its production needs.

To preserve and develop this natural resource, the Group participates in several actions, notably under the direction of international bodies in the wood industry, to assure an environmental and economic balance for forests.

The Group studies and contributes to programs of certification and traceability destined to promote a noble natural resource.

2 - WASTE DISPOSAL

Products resulting from the first and second phases of transformation (stave production and cooperage) are completely recycled through the following means:

- commercialization in the form of combustion wood,
- commercialized in the form of fiber building boards,
- reassigned to the industrial process as firewood for the bending of casks staves,
- use as fuel.

XI RESEARCH AND DEVELOPMENT

The Group has a fully integrated research and development department which carries out work in collaboration with the French forestry organization (ONF), universities and the national French research agency(CNRS).

This department also provides oenological expertise, consulting and training services that establish FRANCOIS FRERES Group's position as an industry reference and undisputed leader in innovation.

XII SIGNIFICANT POSTCLOSING EVENTS

To develop the Foundry business, our subsidiary Foudrerie Francois acquired Tonnellerie Provençale Kennel et Fils in May 2004 located in the southern France.

XIII COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF 15 OCTOBER 2004

1 - ITEMS PERTAINING TO ORDINARY MEETINGS

On November 4, 2004 shareholders are to vote on a proposal to distribute a dividend of € 0.31 per share for shares comprising the capital stock, including a credit for tax already paid of € 0.155 .

Under this proposal, the profit of the parent company of € 3,409,284 would be appropriated as follows:

for the legal reserve	170.464 euros
for the distribution of dividends	1.618.200 euros
and the balance to "Other reserves"	1.620.620 euros
Total	3.409.284 euros

For information, dividends distributed for the last three financial periods were as follows:

REPORT OF THE MANAGEMENT BOARD TO THE COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF OCTOBER 15, 2004



FRANÇOIS FRÈRES

FISCAL YEARS	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Number of shares	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Net dividend (euros)	0,2592	0,30	0,31
Tax credit (euros)	0,1296	0,15	0,155

Shareholders are also to render a decision concerning the authorization for the company to buy its own shares at a maximum price of € 40 and sell its own shares at a minimum price of € 10 for an amount not to exceed 10% of the share capital for 18 months.

We also request that you approve the agreements and transactions described in the Auditors' special report and grant discharge to the members of the Management Board and Supervisory Board in the performance of their duties for the period ended April 30, 2004.

In addition, we ask you to approve the appointment of a new member of the Supervisory Board, replacing Mr. Melburn Knox who is resigning for personal reasons which takes effect on the date of this annual general meeting.

To this purpose, we propose that you appoint Mr. Patrick Fenal as a new member of the Supervisory Board for six years that expire on the close of annual general meeting called to approve the financial statements for the period ending April 30, 2010.

Mr. Patrick Fenal is 49 years of age. He studied economics at the University of Geneva where he majored in business administration. Following a brief period with Crédit Suisse in Geneva, he joined Unigestion where he occupied different positions in the wealth management field. In 1986, he became Assistant Director, responsible for institutional and private investment management. He currently is the chief executive officer of Unigestion and a director of Unigestion Asset Management (France) S.A, and Unigestion Asset Management LTD.

Finally, we request that you vote on the allocation of attendance fees for members of the Supervisory Board.

2 - ITEMS PERTAINING TO EXTRAORDINARY MEETINGS

- Cancellation of shares acquired within the limit of 10% of the share capital

We propose that you authorize the Management Board to cancel all or part of the shares acquired within the limit of 10% of the share capital per period of twenty-four months.

- Authorization for the Management Board to increase the capital through the issuance of new shares reserved for company employees

In compliance with the provisions of the Employee Savings Act, we ask you to approve the resolution authorizing your Management Board to increase the capital through one or more transactions through the issuance of new shares reserved for employees of the company and affiliated companies as understood by article L.233-16 of the French commercial code in compliance with the provisions of articles L.443-1 et seq. of the French labor law, in accordance with paragraph one and two of article L.225-129 VII of the French commercial code.

This authorization provides for:

- deciding to waive the preferential rights of shareholders under article L 225-132 of the French commercial code, in order to reserve to these new common shares to subscribing employees,
- deciding that the duration of this authorization shall be twenty six (26) months from the date of this meeting,
- deciding that the maximum number of shares which may be issued under this authorization may not exceed 3% of the company's common stock on the date of the issue,
- deciding to grant all powers to the Management Board which may further delegate this authority to its Chairman to:

/ set the subscription price of the new shares, which may not however exceed the average trading price for 20 trading sessions preceding the date of the Management Board' decision setting the beginning date of the suspension period, nor be less than more than 20% this average price (30%) for participants to a PPESV (Plan partenarial d'épargne salariale volontaire) employee savings plan, in compliance with the provisions of article L.443-5 of the French labor law;

/ fix the conditions required to qualify to receive stock subscription offers, and notably the period set for employees to exercise the rights and the delay which may be granted to subscribers to pay up their shares;

/ establish procedures and conditions of the transaction or future transactions, determine the date of record of new shares, amend the bylaws in consequence and in general undertake everything necessary.

- that the Management Board shall establish, in compliance with article 155-2 of the decree of March 23, 1967, when this authorization shall be used, an additional report describing the final conditions of the offering including among other things, information on the impact of the issue on the situation of the shareholder, notably concerning the percentage of its interest in the share capital.

- that the Management Board will report to the ordinary general meeting each year on transactions carried out under this authorization.

This draft resolution is the duty submitted in compliance with the law. However, the Management Board duly requests that you reject this resolution.

XIV OUTLOOK

The 2004/2005 financial period will be marked by market trends in a sector still waiting for a turnaround.

The Group will continue to focus on increasing market share and high margins. By correctly anticipating the downturn in activity, it should be possible to maintain a high level of margin rate.

The Group continues to benefit from solid fundamentals. These include a good geographical distribution of risks with efficient operations in both hemispheres and a strategic position adapted to major wine market industry trends.

The resolutions submitted to you shall be read and we request that you approve them with the exception of the resolution concerning the proposed employee stock ownership measure.

REPORT OF THE MANAGEMENT BOARD TO THE COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF OCTOBER 15, 2004



FRANÇOIS FRÈRES

THE MANAGEMENT BOARD

APPENDIX TO THE MANAGEMENT REPORT

FUNCTIONS EXERCISED BY EXECUTIVE OFFICERS

JEAN FRANÇOIS

COMPANY NAME	COMPANY FORM	FUNCTIONS
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	CHAIRMAN OF THE SUPERVISORY BOARD
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	DIRECTOR
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	CHAIRMAN
CARIB FRANCOIS	SARL	MANAGER
LA DEMIGNIERE	SC	MANAGER

EROME FRANÇOIS

COMPANY NAME	COMPANY FORM	FUNCTIONS
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	CHAIRMAN OF THE MANAGEMENT BOARD
TONNELLERIE TREUIL	SASU	CHAIRMAN
TONNELLERIE DEMPTOS	SASU	CHAIRMAN
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	DIRECTOR
SOGIBOIS	SASU	CHAIRMAN
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	DIRECTOR
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	CHAIRMAN
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	MANAGER
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	DIRECTOR
LA GAILLARDE	SCI	MANAGER
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	MANAGER

CELLE FRANÇOIS

COMPANY NAME	COMPANY FORM	FUNCTIONS
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	DIRECTOR
TBM	SARL	MANAGER
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	MANAGER

JEAN MEO

COMPANY NAME	COMPANY FORM	FUNCTIONS
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	SUPERVISORY BOARD MEMBER

MELBURN KNOX

COMPANY NAME	COMPANY FORM	FUNCTIONS
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	SUPERVISORY BOARD MEMBER

REPORT OF THE SUPERVISORY BOARD ON INTERNAL CONTROL PROCEDURES

Ladies and gentlemen,

Further to the management report presented by the Management Board, I hereby report to you on the organization of the work of the Supervisory Board and the procedures of internal control implemented by SA Tonnellerie Francois Freres during the period ended April 30, 2004.

As the first such report to be presented to the shareholders' meeting, its format and the items described herein may be modified, to take into account changes in professional standards.

In a report accompanying their general report, our auditors will present their observations on the procedures of internal control for the preparation and processing of financial information (art. L. 225-235 of the French commercial code).

I ACTIVITY OF THE SUPERVISORY BOARD

1.1 LEGAL STRUCTURE AND COMPOSITION OF THE SUPERVISORY BOARD

SA Tonnellerie Francois Freres is a French stock corporation governed by a Management Board and a Supervisory Board subject to articles L.225-57 and seq. of the French commercial code.

Under the terms of the combined shareholders' meeting of October 24, 2003, your company modified the form of corporate governance of the company adopting the form of stock corporation with a two-tier system of corporate governance involving joint oversight by a Management Board and a Supervisory Board subject to articles L.225-57 to L.225-93 of the French commercial code.

Under this two-tier system of corporate governance for French stock corporations, the company is managed by a Management Board acting on a collegial basis. The Supervisory Board exercises permanent oversight of the Management Board's management. It appoints members of the Management Board and eventually proposes their revocation to shareholder meetings.

Previously the company had a Board of Directors including three members.

In compliance with regulations and the company's bylaws, the Supervisory Board has three members appointed for six years. As an exception, the first members appointed when the two-tier system of corporate governance was adopted are appointed for 3 years.

Complete information concerning the functions and appointments of Supervisory Board members is presented in the notes to the management report prepared by the Management Board.

1.2 ROLE AND ORGANIZATION OF THE SUPERVISORY BOARD

1.2.1 MISSIONS OF THE BOARD

In compliance with common law applicable to French stock corporations with the two-tier system of corporate governance and the company's bylaws, the Supervisory Board exercises permanent oversight of the Management Board. To this purpose, it may at any time during the year proceed with verifications and controls it considers appropriate and be provided documents it considers useful to perform its mission.

This oversight is independent from the controls to be assured by the independent auditors. It covers not only issues relating to the fairness of the financial statements such as oversight of the independent auditors but also the appropriateness of the management decisions made by the Management Board.

At least every quarter, the Management Board submits to the Supervisory Board a report on their management. This report informs the Supervisory Board as fully as possible on the conduct of the company's business.

Following the close of the financial period, the Supervisory Board verifies and controls the accounts established by the Management Board and the consolidated financial statements (art. L 225-68 al. 5). These accounts are presented by the Management Board within three months from the end of the financial period (art. D 114).

Every year, the Supervisory Board provides the annual general meeting a report including its observations on the Management Board's report and the financial statements for the period (art. L 225-68 al.6).

The Supervisory Board is also vested by law with the following responsibilities:

- appointment of Management Board members and setting their compensation;
- designation of the Chairman of the Management Board;
- granting power of representation to one or more Management Board members if the bylaws so permits;
- cooptation of members of the Supervisory Board;
- authorization of related-party agreements between the company members of the Management Board or the Supervisory Board;
- appointment of the members of special committees
- allocation of directors' fees
- authorization of guarantees, endorsements and other security;
- sale of buildings, the total or partial sale of equity interests and granting security;

The Supervisory Board also has the authority to transfer the registered office to another location in the same department or a neighboring department subject to approval by the annual general meeting (art. L 225-65).

REPORT OF THE SUPERVISORY BOARD ON INTERNAL CONTROL PROCEDURES



FRANÇOIS FRÈRES

1.2.2 ORGANIZATION OF THE BOARD

- Until the combined shareholders' meeting of October 24, 2003, and consequently before the adoption of the two-tier system of corporate governance by an Management Board and a Supervisory Board, the Board of Directors of the company met twice in the period under review. The agenda of these meetings is presented below. The members of the Board of Directors were properly called to the meeting within the stipulated period.

Dates	Agenda
July 9, 2003	Ruling of the financial statements for the period ended April 30, 2003
July 9, 200	Setting of the Chairman's' compensation

Minutes were produced following the completion of each meeting.

- Since the adoption of the two-tier system of corporate governance by a Management Board and a Supervisory Board, the Supervisory Board met twice in the period ended April 30, 2004.

The agenda of these meetings is presented below. The members of the Supervisory Board were properly called to the meeting within the stipulated period.

Dates	Agenda
December 19 2003	Review of the Management Board report on the management of the company for the first half of the period in progress
April 16 2004	Review of the Management Board report on the management of the company for the first nine months of the period (01/31/04)

Minutes were produced following the completion of each meeting.

Meetings on the Supervisory Board are held at the registered office. However, even if this procedure has not yet been used, meetings may also be held through videoconferencing.

1.2.3 "REGULATED" AND "MATERIAL" AGREEMENTS

No new agreements, whether considered "regulated" or "material" are to be reported in the period under review.

"Regulated" agreements

For previously concluded agreements, the procedure of prior authorization was respected, the person or persons concerned do not participate in the proceedings and the vote.

In compliance with legal provisions, these agreements are provided to the independent auditors who produce a report thereon which is submitted to shareholders' meetings.

"MATERIAL" AGREEMENTS

These concern agreements relating to normal operations concluded under normal conditions considered material for one of the parties because of their purpose or their financial involvement.

For previously concluded agreements, in compliance with the law, the list and purpose of these agreements were reported by the party concerned to the Chairman of the Board of Directors (under the previous company form), who in turn informs the independent auditors.

1.3 EXISTENCE AND ORGANIZATION OF SPECIAL COMMITTEES ESTABLISHED BY THE SUPERVISORY BOARD

In light of the size and organization of SA Tonnellerie Francois Freres and the risks related to its activity, the Supervisory Board has not considered it necessary to create special committees charged with specific missions.

II PROCEDURES OF INTERNAL CONTROL IMPLEMENTED BY SA TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES

2.1 PURPOSE OF INTERNAL CONTROL PROCEDURES

The internal control system consists of all procedures destined to assure the management of the activities and risks of all natures and to ensure the compliance, security and effectiveness of operations. To this purpose, it has the following objectives:

- financial performance through the effective and adequate use of group assets and resources and measures to prevent the risk of losses;
- an exhaustive, precise and ongoing understanding of information necessary for decision-making and risk management;
- compliance with internal and external rules;
- prevention and detection of incidents of fraud or errors;
- accuracy, completeness of accounting records and the producing on a timely basis of reliable accounting and financial information.

Accordingly, the system of internal control, deployed by Francois Freres includes:

- a system to create and maintain an organization capable of preventing and managing economic, industrial, financial and legal risks incurred by the company and its subsidiaries in France and abroad,

- a system capable of guaranteeing that Group financial and accounting information is reliable and produced fairly in order to safeguard the assets of the Group.

2.2 GENERAL ORGANIZATION OF THE INTERNAL CONTROL PROCEDURES

Internal control is the responsibility of everyone. In this way, each employee, when he or she performs controls of a task personally performed or of work of another employee, participates in the effectiveness of the company's internal control procedures.

The principles of the organization and components of the internal control procedures of SA Tonnellerie Francois Freres and more generally those of the Francois Freres Group are as follows:

- exhaustive coverage of activities and risks,
- responsibility assumed by all parties,
- clear definition of duties,
- effective separation of the functions of line management and control,
- formal and up-to-date delegations of authority,

2.3 SUMMARY OF THE COMPANY'S INTERNAL CONTROL AND RISK MANAGEMENT PROCEDURES

In the Francois Freres Group, the parties with the primary responsibility for internal control are:

- the Management Board, subsidiary presidents,
- the finance department, notably in the area of cash management, consolidation, financial communications,
- the independent auditors.

2.3.1 the Management Board defines the general procedures for internal control and ensures their proper implementation in the Group. In this respect, the Management Board is constantly in contact with Finance Management and the managers of the subsidiaries. A specific manager exists for each Group subsidiary.

Every year, the Management Board organizes a Group management meeting, in which the Management Board, Subsidiary Managers and Finance Management, and key Group executives, discuss business activity and attempt to identify and anticipate risks.

2.3.2 Finance Management of the Group also is regularly in contact with the Chief accountants of each subsidiary and assures internal control, notably in respect to cash management (centralized cash management of French companies, monitoring cash of foreign subsidiaries) and consolidation (annual and semiannual consolidation managed by Finance Management).

In addition, there exists a system of monthly financial reporting of the main business indicators (sales by country and product type, average sales price, capital spending, number of barrels produced, etc.). This financial information is produced by the individual accounting systems of each company and enables Finance Management and the Management Board to monitor the performances of each Group company in relation to the budgets established at the beginning of the year.

This financial information is compared with the six-month and annual consolidated data produced by Group Finance Management in order to analyze the causes of eventual variances.

In particular, concerning the parent company Tonnellerie Francois Freres, Finance Management performs the following internal control missions.

Finance Management manages the accounting plan and associated guidelines, and ensures the coherence and exhaustiveness, produces in a timely manner the individual financial statements and tax returns under its responsibility. By producing accounting information, Finance Management contributes to the process of producing financial information. The financial accounting of SA Tonnellerie Francois Freres is centralized. Every accounting employee has a clearly defined role and responsibilities. In addition to recording accounting entries, they are responsible for assuring ongoing control of the accounts under the responsibility. Within this framework they performed regular reconciliations of balances and transactions recorded with external information of all types (direct confirmation of third parties, bank reconciliations, etc.). Finance Management assures permanent supervision of the work of its team and actively participates in producing the annual and intermediate statements. On the basis of these items and additional information from other sources, it performs second-level controls of the work of its teams and the results from the recording of transactions.

REPORT OF THE SUPERVISORY BOARD ON INTERNAL CONTROL PROCEDURES



FRANÇOIS FRÈRES

Finally, it works in direct liaison with management in order to provide the latter with all accounting management information on the company as well as the regular status of cash positions.

Finally, Finance Management coordinates the work of the Independent Auditors.

2.3.3 The independent auditors, through their different controls, perform the procedures imposed by their profession. They are informed upstream of the processes used to prepare the financial statements and present a summary of the work to the Finance Department at the time of the semi-annual and annual closings .

III CONCLUSION

In compliance with the procedures existing at SA Tonnellerie Francois Freres, the Management Board and concerned parties of the company are precisely informed of the internal control measures and level of risks as well as eventual areas of improvement achieved in this area and progress made in adopting corrective measures.

Chairman of the Supervisory Board

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

INCOME STATEMENT

(thousands of euros)

	Amounts at 30/04/2004	%	Amounts at 30/04/2003	%
Revenue	70 352	100%	75 597	100,0%
Inventories	64	0,1%	1 251	1,8%
OPERATING INCOME	70 416	100,1%	76 848	109,2%
Purchase of raw materials and goods	(35 335)	(50,2%)	(42 024)	(55,6%)
Change in goods	6 443	9,2%	8 984	11,9%
GROSS PROFIT	41 524	59,0%	43 808	57,9%
Others purchases and external charges	(7 682)	(10,9%)	(8 134)	(10,8%)
VALUE-ADDED	33 842	48,1%	35 674	47,2%
Operating grant	18	0,0%	57	0,1%
Taxes and similar payments	(888)	(1,3%)	(936)	(1,2%)
Personnel expenses (1)	(14 150)	(20,1%)	(14 628)	(19,3%)
EBITDA	18 822	26,8%	20 167	26,7%
Reserves written back to income and internal transfers	1 256	1,8%	649	0,9%
Other income	39	0,1%	317	0,4%
Allowances for amortizations	(1 367)	(1,9%)	(1 350)	(1,8%)
Allowances for reserves	(832)	(1,2%)	(649)	(0,9%)
Other operating expenses	(13)	0,0%	(17)	0,0%
OPERATING PROFIT	17 905	25,5%	19 117	25,3%
Financial income	674	1,0%	633	0,8%
Financial expenses	(1 588)	(2,3%)	(1 451)	(1,9%)
NET FINANCIAL EXPENCE	(914)	(1,3%)	(818)	(1,1%)
EARNING BEFORE EXCEPTIONAL ITEMS AND TAX	16 991	24,2%	18 299	24,2%
Exceptional income	495	0,7%	191	0,3%
Exceptional expenses	(695)	(1,0%)	(307)	(0,4%)
EXCEPTIONAL PROFIT (LOSS)	(200)	(0,3%)	(116)	(0,2%)
Corporate income tax	(5 757)	(8,2%)	(6 073)	(8,0%)
INCOME BEFORE GOODWILL AMORTIZATION	11 034	15,7%	12 110	16,0%
Amortization of goodwill	(650)	(0,9%)	(672)	(0,9%)
NET INCOME	10 384	14,76%	11 438	15,1%
Group share	10 304	14,6%	11 332	15,0%
Minority interests	80	0,1%	106	0,1%
Earnings per share (Group share)	1,97		2,17	
(1). Including employee profit-sharing	583		706	

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

(thousands of euros)

CONSOLIDATED BALANCE SHEET	30 / 04 / 2004		30 / 04 / 2003	
	Gross	Amort. and provisions	Net	Net
FIXED ASSET				
Intangible fixed asset	150	120	30	22
Goodwill	7 132	2 967	4 165	4 900
Land	1 651	342	1 309	1 297
Buildings	10 223	4 729	5 494	5 530
Other tangible assets	8 810	5 643	3 167	3 293
Asset under construction/advances	146		146	461
Financial assets	13		13	24
Total fixed assets	28 125	13 801	14 324	15 527
CURRENT ASSETS AND ACCRUALS				
Raw materials and other supplies	69 457	1 183	68 274	62 197
Intermediate and finished products	7 975		7 975	7 684
Trade receivables and similar accounts	12 959	497	12 462	13 644
Advances on orders	123		123	327
Other receivables	3 123		3 123	2 675
Deferred tax assets	1 270		1 270	1 623
Cash and cash equivalents	11 370		11 370	5 597
Total current assets	106 277	1 680	104 597	93 747
TOTAL ASSETS	134 402	15 481	118 921	109 274

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

(thousands of euros)

CONSOLIDATED BALANCE SHEET	30 / 04 / 2004	30 / 04 / 2003
SHAREHOLDERS' EQUITY		
Common stock	8 352	8 352
Retained earnings	57 461	47 954
Translation adjustment - shareholders' equity	(2 221)	(1 515)
Consolidated income of the year	10 304	11 332
Translation adjustment - income	4	(200)
Investment grants	288	391
Minority interests/reserves	74 188	66 314
Minority interests / reserves	491	420
Minority interests / income	80	100
Total shareholders' equity + minority interests	74 759	66 834
COMMITMENTS AND CONTINGENCIES		
Provisions for charges	157	360
Provision for goodwill	0	24
Deferred tax liabilities	97	413
Total commitments and contingencies	254	797
DEBTS AND ACCRUALS		
Borrowings and debt with credit institutions	7 627	10 237
Current bank lines	21 631	16 258
Miscellaneous loans and borrowings	1 750	1 939
Advances and downpayments received on outstanding orders	431	414
Trade payables and equivalent	8 457	8 456
Tax and employee-related liabilities	3 387	3 563
Other liabilities	4 012	4 339
Total Debts	43 908	41 643
TOTAL SHAREHOLDERS' EQUITY AND LIABILITIES	118 921	109 274

INCOME STATEMENT

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

REPORT OF THE SUPERVISORY BOARD ON INTERNAL CONTROL PROCEDURES



FRANÇOIS FRÈRES



FRANÇOIS FRÈRES